

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2009

A l'ordre du jour :

- Approbation du dossier du Plan Local d'Urbanisme
- Remboursement ou retenue de caution de deux locataires partis
- Déplacement d'un Oratoire
- Convention avec la Poste
- Avenant du bail commercial du bar restaurant
- Attribution de subventions aux associations
- Piscine date d'ouverture
- Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint administratif

DIVERS :

Arbre au cimetière

Travaux : terrasse devant la boulangerie

Compte-rendu de séance

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2009

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 14 Date de la convocation 06/04/2009	LE QUINZE AVRIL DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY ABSENTS : - BOUVIER Pierre Secrétaires de séance : - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges
--	--

2009-31- - OBJET : APPROBATION DU PLU

Concernant la révision du PLU, Monsieur le Maire expose aux Conseillers :

La procédure de révision du document d'urbanisme initiée en 2003 a abouti au dossier de projet de révision du PLU qui doit être à présent arrêté par le Conseil Municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes et soumis ultérieurement à enquête publique. La concertation s'est effectuée en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme tout au long de la procédure de révision. Dernièrement, un registre a été mis à disposition du public en mairie pour recueillir les informations, le bulletin municipal annuel a fait l'objet d'un texte concernant le PLU et a été distribué début 2005 et 2006 et deux réunions publiques se sont tenues en Mairie les 17/01/2006 et 26/04/2006.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-9, L 300-2 et R 123-18

Vu les délibérations du conseil municipal, en date du :
- 1^{er} avril 1994 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols,
- 22 octobre 2004 mise en place d'une commission pour la révision
du POS en PLU,
- 3 décembre 2004 fixant les modalités de la concertation.

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ayant eu lieu au sein du conseil municipal le 12 mai 2006

Vu le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Vu la délibération du 20 février 2008 et les observations faites par les services associés et après diverses corrections

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui en ont fait la demande

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de tirer le bilan de la concertation :
Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.
- d'arrêter le projet de révision du PLU de la commune du Poët tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2009

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 14 Date de la convocation 06/04/2009	LE QUINZE AVRIL DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY ABSENTS : - BOUVIER Pierre Secrétaires de séance : - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges
--	--

2009-32- - OBJET : retenu de caution

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers le non renouvellement de bail d'un locataire.

Lors de l'entrée dans les lieux en 1997, le locataire avait versé une caution de 1387 Frs soit 211.45€.

Considérant que les loyers n'ont pas été réglés en totalité à la date du départ, il est proposé de ne pas restituer la caution qui viendra en déduction de la dette

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas restituer la caution et d'affecter la somme de 211.45€ sur les loyers restant dus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2009

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 14 Date de la convocation 06/04/2009	LE QUINZE AVRIL DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY ABSENTS : - BOUVIER Pierre Secrétaires de séance : - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges
--	--

2009-33- - OBJET : Déplacement d'un Oratoire

Monsieur le Maire expose aux Conseillers qu'il y a plusieurs années, un Oratoire a été enlevé d'une parcelle privée car le propriétaire ne pouvait l'exploiter.

La nouvelle association « Au fil du Temps » qui a pour but de remettre en état le patrimoine ancien sollicite l'autorisation de réimplanter cet Oratoire.

Le propriétaire proche du lieu où était implanté cet oratoire a donné son accord pour sa nouvelle édification. La commune n'ayant dans ce secteur aucun bien propre.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** la proposition du propriétaire de la parcelle 1600 au lieudit les Fourniers pour l'implantation de l'Oratoire sur sa propriété.
- **PRECISE** que l'oratoire reste patrimoine de la Commune dont la conservation est confiée à l'Association communale « au Fil du Temps »

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2009

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 14 Date de la convocation 06/04/2009	LE QUINZE AVRIL DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY ABSENTS : - BOUVIER Pierre Secrétaires de séance : - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges
--	--

2009-34- - OBJET : Création d'une agence postale

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, la Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17000 points de contacts dont certains seront gérés en partenariat avec les communes ou les communautés de communes.

En accord avec l'Association des Maires de France, le cadre contractuel par lequel un partenariat est établi entre une commune et la Poste pour la gestion d'une Agence Postale Communale a été profondément revu.

Désormais, la Poste propose la gestion d'agences postales communales offrant les prestations postales courantes dans les conditions nouvelles, conformes aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée par les lois n° 99-533 du 25 juin 1999 et n°2000-321 du 12 avril 2000, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

En particulier, en contrepartie d'une offre de service mieux précisée, d'une amplitude horaire d'ouverture qui peut être portée à 60heures par mois, d'un équipement modernisé et d'une formation de l'agent chargé de la gestion de l'agence postale communale, la Poste propose une indemnisation atteignant 812€ (pour une ouverture de 60 heures), elle peut être portée à 914€ si la commune est classée en zone de revitalisation rurale (ZRR)

Pour la durée de son temps de travail consacré à l'activité de l'Agence Postale Communale, l'agent concerné est placé en situation de mise à disposition de la Poste

Après concertation avec la Poste, il apparait que l'accès à son offre de service serait mieux assuré avec l'implantation d'une Agence Postale Communale à LE POËT. Il

est donc proposé d'autoriser le Maire à conclure une convention ayant pour objet l'implantation d'une Agence Postale Communale sur le territoire de la commune de LE POËT qui répondrait aux caractéristiques suivantes :

- ouverture à raison de 60 heures par mois
- Indemnité de 812€ par mois
- Convention pour une durée de neuf années

La proposition de convention rédigée dans les termes qui résultent de cet avenant est jointe en annexe.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à conclure une convention en vue de l'ouverture d'une Agence Postale Communale, conformément au modèle annexé à la présente
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour prendre tous contacts utiles à cet effet
- **DECIDE** d'inscrire au budget de la commune une recette nouvelle mensuelle de 812€
- **DECIDE** de modifier le tableau des emplois en sorte que la durée de travail de l'agent recruté y soit portée
- **AUTORISE** le Maire, sous réserve de l'avis favorable du CTP compétent à prendre un arrêté de mise à disposition de la Poste au profit de l'agent recruté à raison de 60 heures par mois

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2009

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 14 Date de la convocation 06/04/2009	LE QUINZE AVRIL DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY ABSENTS : - BOUVIER Pierre Secrétaires de séance : - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges
--	--

2009-35- - OBJET : Avenant au bail commercial du Bar Restaurant

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la demande faite par Madame Evelyne PICHON, propriétaire du fonds de commerce du Bar-Restaurant de modifier les statuts et de créer une **Société en Nom Collectif** pour son établissement.

La commune étant propriétaire des murs et de la licence IV, un avenant doit être pris pour en accepter les termes.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au bail commercial tel qu'annexé à la présente qui devient

BAR DU CENTRE

SOCIETE EN NOM COLLECTIF

- **PRECISE** que la durée du bail à l'origine n'est pas modifiée

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2009

<p>Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 14</p> <p>Date de la convocation 06/04/2009</p>	<p>LE QUINZE AVRIL DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.</p> <p>PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie</p> <p>REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY</p> <p>ABSENTS : - BOUVIER Pierre</p> <p>Secrétaires de séance : - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges</p>
--	---

2009-36 - OBJET : Attribution de subventions

Le Conseil Municipal en sa séance attribue à l'unanimité les subventions suivantes pour 2009 sauf ACCA 13 voix pour et 1 contre-
Association des parents d'élèves : 11 pour 1 abstention et 2 contre

DESIGNATION	MONTANT	
ACCA LA PERDRIX	300€	
LA PETITE BOULE DU POET	625 € 500 €	Subvention exceptionnelle ***
FOOTBALL CLUB	2 300 €	
AU FIL DU TEMPS	200 €	
DJUMBE	200 €	
CLUB DES AINES	1 000 €	
GYM VOLONTAIRE	460 € 150 €	Subvention exceptionnelle
FORM & RYTHM	460 € 540 €	Subvention exceptionnelle danse jeunes
COMITE DES FETES Remboursement spectacles Noël+Aînés	6 000 € 1198.75 €	Remboursement avance faite sur spectacles
VOYAGES SCOLAIRES (aide aux familles)	750 €	(sur présentation du relevé d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire)
PARENTS D'ELEVES	500 € 1500 €	Subvention exceptionnelle (sorties ski)
AMICALE DES POMPIERS LARAGNE	150 €	
RESTOS DU CŒUR de Laragne	400 €	En bons d'achat
COOPERATIVE RESEAU AIDE	160 €	Si maintien d'intervention en milieu scolaire
PREVENTION ROUTIERE	100 €	
ANERN (Elus Route Napoléon)	100 €	
BIBLIOTHEQUE	600€	
VOYAGE SCOLAIRE ECOLE DU POET	1000€	

*** subv exceptionnelle pour achat d'un ordinateur portable restitué à la commune si l'association est en sommeil ou si elle ne fonctionne plus

Cotisation ANEM (Association des Elus de la Montagne) : 169.25 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présent

Copie conforme au registre

Le maire Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2009

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 14 Date de la convocation 06/04/2009	LE QUINZE AVRIL DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY ABSENTS : - BOUVIER Pierre Secrétaires de séance : - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges
--	--

2009-37- - OBJET : avenant ouverture de la piscine

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la délibération prise lors de la séance précédente sur la période d'ouverture de la piscine en 2009.

Il avait été envisagé d'ouvrir dès le 15 juin. Il explique que techniquement il est impossible de prévoir cette ouverture avant le 1^{er} juillet compte tenu des opérations de vidange, nettoyage et remise en eau.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** de reporter au **1^{er} juillet** l'ouverture de la piscine. La date de fermeture est inchangée : 31 août.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2009

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 14 Date de la convocation 06/04/2009	LE QUINZE AVRIL DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY ABSENTS : - BOUVIER Pierre Secrétaires de séance : - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges
--	--

2009-38- - OBJET : augmentation du temps de travail du poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe a été créé le 15/02/2002 pour aide au secrétariat de mairie.

Il rappelle la décision prise au cours de cette même séance de la création d'une Agence Postale Communale à compter du 1^{er} octobre 2009. La convention prévoit une durée mensuelle de 60 heures de travail. Il convient dans la mesure où le poste sera occupé par l'adjoint administratif en poste d'augmenter la durée hebdomadaire.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe de 17 h 30 à **35 heures** hebdomadaires à compter du 01/09/2009
- **AUTORISE** le Maire à signer un arrêté de mise à disposition de cet agent pour l'agence postale communale d'une durée de 60 heures par mois à compter du 01/10/2009.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

COMMUNE DU POET

Département des Hautes- Alpes

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 avril 2009

SÉANCE ORDINAIRE 20 H30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 Présents 14 - Votants : 14

Date de convocation

LE QUINZE AVRIL DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : - BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - - BRUAND Annie – CHAILLOL Delphine – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges – TROCCHI Jean-Marie

REPRESENTES JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry par Alain MONTAY

ABSENTS : - BOUVIER Pierre

Secrétaires de séance :

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR DELIBERATIONS à l'unanimité :

N° 31 – A APPROUVE le Plan Local d'urbanisme

N° 32 - A DECIDE de ne pas restituer la caution versée par un locataire pour un montant de 211.45€.

N° 33 – A ACCEPTE le déplacement d'un oratoire sur la parcelle d'une propriétaire au lieudit les Fourniers. L'oratoire reste propriété de la commune

N° 34- A AUTORISE le Maire à signer une convention avec la Poste pour la création d'une agence Postale

N° 35 – A ACCEPTE et AUTORISE le Maire à signer l'avenant au Bail commercial du Bar Restaurant qui passe en Société en Nom Collectif

N° 36 – A ATTRIBUE les subventions aux associations suivantes (détail en annexe)

N° 37 – A DIFFERE l'ouverture de la piscine au 1^{er} juillet

N° 38 - A MODIFIE les heures du poste d'adjoint administratif territorial qui passe de 17 h 30 à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2009. Un arrêté de mise à disposition sera pris au profit de la Poste à compter du 01/10/2009 pour une durée de 60 heures par mois.

DIVERS

Arbre à élaguer au cimetière

Travaux à réaliser devant la boulangerie (terrasse) décision après croquis

La séance est levée à 11 heures

LE MAIRE

Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)